

Recrutements pour accroissements temporaires d'activités

Il est porté à la connaissance du Bureau que l'Etablissement a recruté un ingénieur contractuel pour assurer le remplacement de droit du chargé de mission du SAGE Cher aval pendant son congé de présence parentale de six mois et en suivant pendant ses congés annuels.

A sa reprise et afin de permettre un tuilage sur les missions de ce dernier, l'agent chargé du remplacement a été prolongé au titre de l'accroissement temporaire d'activités du 15 au 28 avril 2017 inclus, période pour laquelle il est proposé la régularisation correspondante.

Il est proposé au Bureau d'adopter la délibération correspondante.

La chargée de mission du SAGE Loiret doit être placée en congé maternité du 26 juillet au 15 novembre 2017. Afin de pouvoir assurer un tuilage sur les missions assurées par cette dernière, il est proposé au Bureau, en accord avec la Présidente de la CLE, d'autoriser le recrutement pour accroissement temporaire d'activités d'un agent de catégorie A (grade d'ingénieur) du 3 au 25 juillet avant le remplacement de droit par ce dernier pendant le congé maternité.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.

La chargée de mission « actions de bassin » doit être placée en congé maternité du 4 août au 24 novembre 2017. Afin de pouvoir assurer un tuilage sur les missions assurées par cette dernière, il est proposé au Bureau d'autoriser le recrutement pour accroissement temporaire d'activités d'un agent de catégorie B (grade de technicien principal de seconde classe) du 17 juillet au 3 août 2017 avant le remplacement de droit par cette dernière pendant le congé maternité.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.